



## 17ème législature

<b>Question N° : 46</b>	De <b>M. Édouard Bénard</b> ( Gauche Démocrate et Républicaine - Seine-Maritime )	<b>Question orale sans débat</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports		<b>Ministère attributaire</b> > Transports
<b>Rubrique</b> > transports routiers	<b>Tête d'analyse</b> >Projet de liaisons autoroutières A133 et A134 dit « contournement Est de Rouen »	<b>Analyse</b> > Projet de liaisons autoroutières A133 et A134 dit « contournement Est de Rouen ».
Question publiée au JO le : <b>26/11/2024</b>		

### Texte de la question

M. Édouard Bénard interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur la suite qu'entend donner le Gouvernement au projet de liaisons autoroutières A133 et A134, dit contournement Est de Rouen, visant à relier les autoroutes A28 et A13. Ce projet d'autoroutes à péages, dont le bien-fondé est contesté, fédère contre lui un large arc d'acteurs de la société civile et de collectivités locales telles que la Métropole Normandie Rouen, la communauté d'agglomération Seine Eure, ainsi que de nombreuses communes directement impactées, ou suscite l'indifférence d'autres, telle que celle du département de l'Eure qui s'est retiré de longue date de son financement. Lors de son audition au Sénat le 30 octobre 2024, M. le ministre a indiqué prendre acte de l'absence de consensus politique local autour du projet de contournement autoroutier de Rouen par l'est. Celui-ci a indiqué à cette même occasion vouloir comprendre et écouter tous les acteurs sur leur position. Dans un courrier daté du 24 septembre 2024 adressé à M. le Premier ministre et communiqué en copie à M. le ministre, M. le député a réitéré une demande d'audition collective formulée auprès de son prédécesseur en avril 2024, pour lui exposer les arguments des opposants à ce projet d'infrastructure. N'ayant pas encore obtenu de réponse de M. le ministre, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle réponse celui-ci entend apporter à sa demande d'audition commune d'élus et d'acteurs associatifs du territoire opposés à cette infrastructure ou, plus simplement, s'il entend proposer l'abandon de ce projet d'autoroute au Gouvernement.